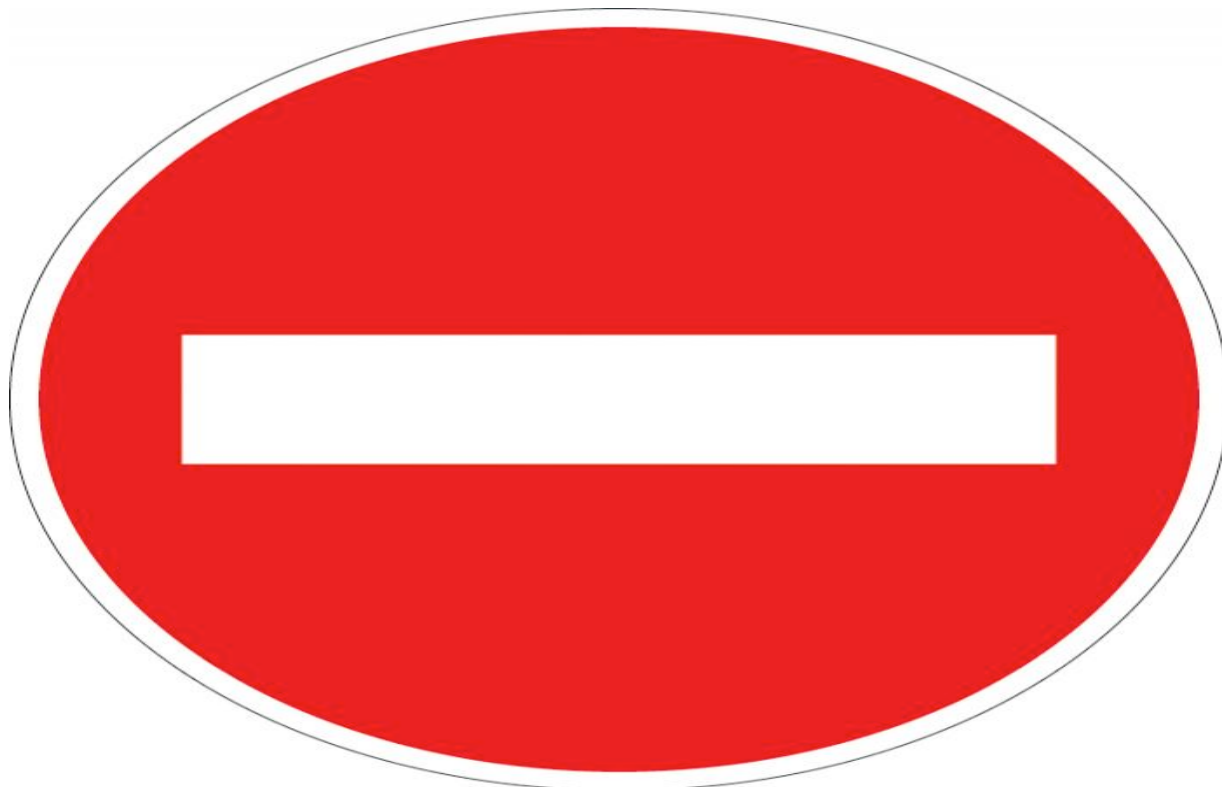




Mesdames, Messieurs,

Suite à de nombreuses plaintes, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de stationner les véhicules dans les allées de la résidence ainsi que derrière d'autres véhicules.

Certains résidents ont retrouvés à plusieurs reprises leurs véhicules bloqués par d'autres en stationnement "SAUVAGE". Nous vous demandons donc de respecter les règles de stationnement dans l'enceinte de la résidence.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COLLABORATION.

Cordialement.

LE SYNDIC